



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

indemnisation

Question écrite n° 85175

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la revalorisation de l'indemnisation des invalides civils de blessures crâniennes demandée par la Fédération BCF (Réhabilitation pour handicapés B.C.) depuis de nombreuses années. Son ministère renvoie le règlement de ce dossier à l'application de fourchettes d'évaluation des taux d'incapacité permanente partielle (IPP), ce que conteste la BCF dans la mesure où elles n'ont aucune valeur relative des infirmités du guide barème de la sécurité sociale. La Fédération souhaite la création d'une commission d'experts statuant sur les pourcentages précis des infirmités crâniennes pour établir une nomenclature objective de nature à améliorer les taux d'indemnisation. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre afin de répondre aux attentes de la Fédération à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85175

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5322

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)